Local Syndical :
CFP de Châteaulin
5, Place de Kerjean
CS 90055
29150 Châteaulin

solidairesfinancespubliques.ddfip29
@dgfip.finances.gouv.fr

Le 7 mai 2020

Conférence audio direction / organisations syndicales
mercredi 6 mai (CTL / CHSCT)

Militant-e-s pour Solidaires Finances : Sylvie BACHEROT, Sandra LE MESTRE, Stéphane DOUET.

Cette conférence audio est essentiellement consacrée au plan de reprise d'activité (PRA) à compter du 11 mai 2020 aux Finances Publiques du Finistère.

La Direction est en cours d'élaboration d'un protocole de reprise d'activité en relation avec le médecin de prévention et l'ISST :

- En cas de doute sur son état de santé = il faut rester à son domicile et suivre les recommandations sanitaires.
- Respect des gestes barrières et distanciation physique.
- Possibilité d'horaires décalés (transport en commun afin d'éviter la foule).
- Rappel de la vigilance envers les télétravailleurs afin d'éviter tout sentiment d'isolement, de gestion du temps, fatigue visuelle, TSM.

Solidaires Finances Publiques souhaite que ce protocole fasse bien référence aux recommandations émises par le docteur Guilloud (les agents pourraient prendre leur température et répondre à quelques questions avant de quitter leur domicile afin d'écarter une éventuelle infection).

Un plan sanitaire de reprise d'activité (PRA) sera élaboré pour chaque service et devra être transmis à la Direction pour validation.

Ce protocole rappelle que l'accès aux différents bâtiments est conditionné à l'accord de la Directrice, en coordination avec les chefs de service, afin de respecter la distanciation physique et le respect des règles de sécurité.

Chaque responsable devra établir une projection de la répartition possible des agents au sein de son service.

Une distance physique d'au moins 1 mètre, soit une jauge de 4m2 sans contact autour de chaque personne devra être respectée au sein des locaux (et pas seulement autour des bureaux individuels).

Tout mouvement dans la pièce devra pouvoir être réalisé dans le respect de la distance de 1 mètre et sans besoin de se croiser en deçà de cette distance.

Mme Brigant sera en mesure de communiquer plus d'informations sur l'organisation physique des services après communication des plans de reprise d'activité par les chefs de service.

Ce protocole rappellera le respect des consignes suivantes :

- Sens de circulation des agents pour l'accès aux bâtiments et dans les locaux.
- Utilisation des escaliers plutôt que l'ascenseur (accès à un seul agent à la fois).
- Proscrire tout rassemblement ne permettant pas le respect de la distanciation physique.
- Lavage des mains régulier.
- Maintenir les portes ouvertes afin d'éviter de trop toucher aux poignées.
- Attention particulière aux points de contacts potentiels (mopieurs, fontaines à eau, digicodes, interrupteurs, sanitaires...).

Mme Brigant rappelle que l'accueil physique de masse dans le cadre de la campagne IR n'est pas envisagé par la Direction. Par contre, un accueil physique sur rendez-vous, pour certaines situations complexes, est bien prévu. Ces réceptions physiques devant rester exceptionnelles.

Mme Brigant indique que la responsabilité de décider du possible retour en présentiel des agents qui étaient en ASA (missions non prioritaires), voire en télétravail, revient aux chefs de service en fonction du respect des règles de distanciation physique.

Les agents qui sont en ASA pour fragilité de santé le resteront dans un premier temps. Les retours seront conditionnés à l'accord du docteur Guilloud, et un contact avec leurs chefs de service afin de définir les modalités du retour. Le docteur Guilloud indique que les ASA «médicales» sont prolongées jusqu'au 3 juin.

Comme **Solidaires Finances Publiques** l'a indiqué la semaine dernière, et tel qu'annoncé par le ministre Dussopt, à partir du 3 juin, les agents qui ne pourraient reprendre pour des motifs médicaux devront fournir un arrêt maladie.

La DGFiP a défini 3 niveaux de priorité qui devraient permettre de séquencer la reprise d'activité (toutes les missions sont détaillées dans l'annexe) :

- Priorité 1 : essentiellement les missions exercées dans le plan de continuation d'activité et qui se poursuivront au-delà du 11 mai.
- Priorité 2 : missions essentielles dont la reprise est à privilégier à compter du 11 mai dans la mesure des moyens disponibles.
- Priorité 3 : activités pouvant reprendre le 11 mai, si les moyens le permettent, ou plus tard, selon un calendrier à préciser dans les semaines et mois à venir.

Afin de déterminer les personnels dont le retour à l'activité est jugé indispensable par la Direction, des référentiels métiers seront diffusés dans les prochains jours pour préciser les activités dont la reprise est considérée comme prioritaire.

Mme Bouvet confirme que l'activité de la sphère contrôle sera réduite durant les prochaines semaines. Aussi, les agents poursuivront leur appui aux SIP.

Concernant les SIP, Mme Bouvet indique que la priorité concerne tous les travaux en lien avec la campagne IR dont la mise à jour TH.

Les SIE devraient reprendre les opérations de gestion habituelles mais qui ont été décalées dans le temps par la crise sanitaire. Gestion également du fond de solidarité des entreprises (demandes du mois d'avril).

M. Salaun indique que la majorité des missions prévues dans la cadre du plan de reprise d'activité sont celles réalisées lors du plan de continuité de l'activité.

Reprise progressive du contrôle des dépenses afin de retrouver la normalité d'avant la crise. Reprise également du recouvrement forcé (ciblé sur les créances à enjeux et sensibles). Le recouvrement de masse sera plutôt mis en œuvre au dernier trimestre mais attention attirée sur le recouvrement des amendes.

Solidaires Finances Publiques rappelle que la doctrine du gouvernement est bien la poursuite du télétravail autant que faire ce peut. Il est regrettable que la DGFiP ne puisse répondre à cette commande politique faute de moyens (pas assez d'ordinateurs).

Notre organisation syndicale rappelle également à la Direction le nécessaire contact à maintenir avec les télétravailleurs afin d'éviter un sentiment d'isolement.

Le protocole précise également que la restauration collective ne pourra pas reprendre immédiatement dans les conditions normales, compte tenu des mesures d'hygiène, de protection et de distanciation à mettre en place.

Pour Quimper, une solution de repas froid à emporter pourrait être mis en place par le RIA (Ty Nay et centre ville).

Solidaires Finances Publiques demande si tous les agents en présentiel, et qui ne bénéficieront pas d'un accès à une restauration collective, pourront bénéficier d'une indemnité repas de 17,50 € par jour ?

La Direction (M. Haumont) confirme que les agents en présentiel, et qui n'ont pas d'accès à une restauration collective, sont éligibles à l'indemnité repas sous condition du respect de la procédure (justificatifs, présence dans le service entre 12 H et 14 H).

Les organisations syndicales insistent sur la nécessaire limitation des croisements et une bonne gestion de la distanciation physique.

Le cas des ASA pour garder les enfants se pose également. **Solidaires Finances Publiques** dénonce l'hypocrisie qui consiste à laisser le «choix» aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école, mais en précisant que si l'école est ouverte, les agents devront poser des jours de congés = la Direction n'accordera plus d'ASA garde d'enfants.

Les organisations syndicales demandent également à la Direction d'accorder des ASA garde d'enfants les jours (ou ½ journée) où les enfants n'auront pas école bien qu'elle soit ouverte.

Se pose également la question de la neutralisation de la pointeuse pour les agents qui devraient s'absenter un peu plus longtemps le midi afin de palier la fermeture de la cantine de l'école des enfants.

Mme Brigant reste prudente sur ces sujets dans l'attente de précisions de la Centrale...

Les représentant-e-s de **Solidaires Finances Publiques** interviennent afin de demander des précisions à la Direction :

- Recensement des bureaux (marguerites) où la Direction pourrait installer du plexiglas ?
- Un film de protection a-t-il été installé sur les appareils en libre service et accessibles à tous les agents ?
- Un tri sélectif est-il prévu afin de séparer les gants, masques, mouchoirs, lingettes usagées dans le cadre de la crise sanitaire ?

Mme Brigant confirme le recensement en cours des bureaux où du plexiglas devraient être installé, tout en rappelant que les règles de distanciation limiteront de fait son utilisation.

M. Arnoult indique que du film alimentaire a été commandé et va être installé sur tous les appareils en libre service afin de faciliter le nettoyage après utilisation.

Concernant le tri sélectif, la Direction s'engage à fournir des poubelles exclusivement prévues pour le tri des gants, masques jetables, mouchoirs, lingettes usagées.

Solidaires Finances Publiques demande à la Direction si la commande de masques alternatifs a été validée ?

Mme Brigant confirme la commande de masques alternatifs à la société Armor Lux :

- 2 400 masques livrés le 28 mai.
- 2 400 masques livrés le 5 juin.

Solidaires Finances Publiques se félicite que sa demande de fourniture de masques alternatifs aux agents ait trouvé un écho favorable.

Néanmoins, **Solidaires Finances Publiques** interroge la Direction sur les modalités de protection des agents prévues jusqu'à la livraison des premiers masques ?

Mme Brigant indique que la Direction n'a aucune obligation de fournir des masques aux agents si la distanciation physique est respectée...

M. Berzin présente succinctement la note sur la ponction de jours de congés aux agents en ASA, voire en télétravail (note en annexe).

Solidaires Finances Publiques, comme les autres organisations syndicales, demande le retrait de cette note scélérate. Les agents en ASA durant cette crise sanitaire ne l'ont pas choisi, et ne doivent en aucun cas être pénalisés par la perte de jours de congés.

Pour rappel, Solidaires Finances Publiques a déposé un recours devant le Conseil d'État visant à faire invalider l'ordonnance sur les congés.

Nous dénonçons également le revirement de l'administration, qui indique maintenant qu'un agent en présentiel sur ½ journée, sera placé en ASA l'autre ½ journée.

Nous demandons le respect des annonces faites au début de la crise sanitaire : un agent en présentiel pourra rejoindre son domicile après avoir réalisé les tâches prioritaires. Il sera alors crédité d'une journée de travail complète.

Mme Brigant confirme de nouveau la mise entre parenthèses du Nouveau Réseau de Proximité. De ce fait, la création du service départemental des impôts foncier au 1er septembre est suspendu. Par contre, confirmation de la création du centre de contact (CDC) au 1er septembre 2020.

Les entretiens afin de postuler au CDC n'ont pas été menés pour cause de crise sanitaire. Mme Brigant confirme qu'ils seront réalisés mais pas physiquement.

Les dates des mutations nationales ont été (enfin) annoncées. Mme Brigant n'est pas en mesure d'indiquer les dates des mouvements locaux.

Les CAP concernant les mouvements d'affectation étant supprimées cette année, Solidaires Finances Publiques demande à Mme Brigant comment la Direction va procéder afin d'informer les élu-e-s des mouvements et leur permettre d'évoquer certaines situations personnelles ?

Mme Brigant exclut toute forme de réunion et propose d'éventuelles consultations bilatérales si les organisations syndicales ont connaissance de situations particulières à évoquer.